



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/627
1er juin 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 29 MAI 1999, ADRESSÉES AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ
D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE DE L'IRAQ AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous informer des faits
suivants :

1. À 9 heures, le 6 mai 1999, deux véhicules de transport de troupes de couleur kaki ont été vus en mouvement près de la frontière entre l'Iraq et le Koweït, en provenance du poste frontière koweïtien de Sumud, coordonnées 994946, et en direction du poste frontière koweïtien de Jarayshan, coordonnées 070187. Les deux véhicules sont repartis dans l'autre sens, transportant trois roues noires de Land Cruiser.
2. À 7 heures, le 15 mai 1999, une patrouille a tiré, du côté koweïtien, 24 salves d'arme automatique près des bornes 104 et 105.
3. À 17 h 45, le 15 mai 1999, un navire koweïtien a intercepté une vedette iraquienne venant de la mer et se dirigeant vers le port d'Oum Qasr, entre la bouée 19, coordonnées 2014, et la bouée 21, coordonnées 1618, dans le Khawr Abd Allah.
4. Le 17 mai 1999, deux navires koweïtiens ont ouvert le feu à l'arme automatique sur des navires irakiens dans les parages des bouées 21 et 23, avant de se diriger vers l'île de Boubiyan.

Je vous demande d'intervenir auprès du Koweït afin de l'amener à mettre un terme aux actes gratuits de provocation et d'agression que les patrouilles koweïtiennes commettent de plus en plus souvent ces derniers temps, actes qui font infraction à la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international et constituent une menace pour la souveraineté et la sécurité d'un État Membre de l'Organisation.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Rokan Numan AL-ANBUGE
